THÔNES
Cœur des Vallées

N° 2024/05

Envoyé en préfecture le 27/05/2024
Reçu en préfecture le 27/05/2024
Publié le 28/05/2024
ID : 074-217402809-20240516-CM24073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,
Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Élisa DE POORTER, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint
Mme Joëlle TIBURZIO M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :	**7 mai 2024**
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	**29**
Présents et représentés :	**26**

Secrétaire : Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/073 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire présente le projet de décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement au Conseil municipal en précisant qu'il permet de prendre en compte, du fait de la nouvelle règle comptable M57, un complément de dotation aux amortissements généré par la proratisation des immobilisations, pour un montant de 10 000 €.

L'équilibre de cette décision modificative n°1 est réalisé grâce à une diminution du virement de la section Fonctionnement à l'Investissement.

Au final, cette décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement s'équilibre à somme nulle dans les sections Fonctionnement et Investissement.

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
040-28153	Amortissement des installations spécifiques		10 000,00 €
021-021	Virement de la section d'exploitation		-10 000,00 €
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
042-6811-510	Dotation aux amortissements installations spécifiques	10 000,00 €	
023-023	Virement à la section d'exploitation	-10 000,00 €	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**

.../...

Envoyé en préfecture le 27/05/2024
Reçu en préfecture le 27/05/2024
Publié le 28/05/2024
ID : 074-217402809-20240516-CM24073-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement 2024 telle que proposée par les mouvements inscris dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 mai 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Christine RUFFON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 27 MAI 2024 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 28 MAI 2024.

THÔNES, le 28 MAI 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET